ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Incendies

Question écrite n° 46204

Texte de la question

M. Jean Tardito attire l'attention de M. le ministre de l'interieur sur le probleme du renouvellement des helicopteres des secours en liaison avec le renouvellement du materiel de surveillance et de lutte contre les incendies de forets. Il est prevu le renouvellement des 36 helicopteres de secours dans les 5 prochaines annees. Il serait souhaitable de mettre en avant la qualite et la fiabilite du materiel d'Euro-copter-France equipe de moeurs Turbomeca (exemple : Ecureuil bimoteur, le Dauphin). Des departements et regions utilisent des helicopteres pour la surveillance et la lutte contre les incendies de forets. Le departement de la Gironde vient de louer pour la saison 1996 un helicoptere « Alouette » pour la surveillance et 2 helicopteres americains « Bell » pour la lutte anti-incendie. Le cout pour les 2 mois de location atteindrait les 6 millions de francs ! Le choix par l'Etat, la region, le departement de materiel etranger, alors que la France a du materiel souvent juge technologiquement superieur n'est pas juste. Des essais ont ete faits avec les helicopteres francais equipes d'une elingue, plus une poche « Balbucky » pouvant contenir 1 200 litres d'eau avec retardant chimique. Ce nouvel equipement permet une installation tres rapide, renouvelable a souhait et donc une diversification tres large de l'helicoptere. Une etude comparative avait ete faite entre le Canadair et le Super Puma anti-feu ; celle-ci faisait ressortir notamment le cout d'achat de 65 millions de francs pour le Super Puma contre 130 millions de francs pour le Canadair et une utulisation possible tous les jours pour le Super Puma, alors que le Canadair n'est a utiliser que durant l'ete. Il soit y avoir complementarite entre l'avion et l'helicoptere. Les helicopteres sont indispensables pour la surveillance des forets et pour combattre les foyers des leur depart. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que Eurocopter-France et Turbomeca soient choisis.

Texte de la réponse

Dans le domaine de la lutte contre les feux de forets, la politique du ministere de l'interieur prevoit que les moyens aeriens lourds sont a la charge de l'Etat et interviennent pour renforcer les moyens aeriens legers des collectivites locales en cas de sinistre de grande ampleur. Des helicopteres de la Securite civile appartenant a l'Etat peuvent egalement etre utilises comme poste de commandement volant sur les feux de forets. Mais les missions principales des helicopteres de la Securite civile sont le secours et le sauvetage des personnes pour lesquels des appareils legers sont les plus adaptes. La loi de finances rectificative du 30 decembre 1996 ouvre pour le ministere de l'interieur une autorisation de programme qui correspond au renouvellement de 32 helicopteres de la Securite civile. Dans la perspective de ce renouvellement, la procedure d'acquisition est suivie par la direction des constructions aeronautiques du ministere de la defense, dans le respect de la reglementation des marches publics et de la concurrence.

Données clés

Auteur : M. Tardito Jean
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46204

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE46204

Rubrique : Bois et forets
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6548
Réponse publiée le : 3 février 1997, page 549